

CONDITION GENERALE D'UTILISATION DU SERVICE MYRED DE RED HORTICULTURE

1. CHAMPS D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales d'utilisation du Service MyRED de la société RED HORTICULTURE (SIREN 840 702 609) et de l'ensemble de ses filiales (ci-après désignées comme les « CGU ») régissent sans restriction ni réserve les rapports entre la société RED HORTICULTURE et l'ensemble des Utilisateurs du Service MyRED.

La société RED sera, dans les présentes CGU, reconnue sous l'appellation le Vendeur, et l'utilisateur sous l'appellation l'Utilisateur.

L'ensemble des prestations de services inhérentes au Service MyRED vendu par le Vendeur et mises à disposition du Client est défini dans les Conditions Générales de Service du Vendeur (ci-après désignées comme les « CGS ») et les présentes CGU lui sont accessoires.

Au titre du prestations de service vendues par le Vendeur, les CGS et ses accessoires s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions, et le Client déclare en avoir pris connaissance et les avoir acceptées.

Plus largement, au titre de la vente des Solutions RED, le Contrat s'applique à l'exclusion de toutes autres conditions, et, si applicable, le Client déclare en avoir pris connaissance et les avoir acceptées.

La conclusion du contrat de vente de service par l'Utilisateur vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes CGU.

Ces CGU sont accessibles à tout moment sur le site internet du Vendeur et/ou sur simple demande.

La présente version des CGU annule et remplace toutes versions antérieures à compter de la conclusion d'un nouveau Contrat.

Le Client reconnaît et accepte que les présentes CGU sont susceptibles d'évolutions et que la version des CGU applicable dans le cadre du Contrat est celle disponible sur le site internet du Vendeur.

En cas de conflit entre les différents documents constitutifs du Contrat, la prévalence s'effectue dans l'ordre qui suit : 1 : CGV – conditions de garantie / 2 : CGS / 3 : CGU / 4 : ANS / 5 : GIM / 6 : PGP-CPS¹.

2. PRÉAMBULE

Le Vendeur est propriétaire d'une plateforme Internet accessible à l'adresse <https://www.horticulture.red> (le « Logiciel MyRED »), au moyen des technologies disponibles, et notamment d'un ordinateur ou d'un terminal mobile, et permettant aux Utilisateurs d'accéder en mode sécurisé à des contenus privilégiés.

Le Logiciel MyRED est un espace dédié aux utilisateurs nominativement identifiés (identifiant et mot de passe personnel).

L'ensemble des fonctionnalités présentes sur le Logiciel MyRED va permettre aux Utilisateurs d'accéder simplement et rapidement à une multitude d'informations et de services (ci-après dénommé le « Logiciel MyRED ») pour lesquelles l'Utilisateur aura préalablement acquis un droit d'utilisation à la suite de la conclusion du Contrat. Dans le cadre des prestations de service commandées par le Client, ces fonctionnalités sont accessibles. Néanmoins, certaines d'entre elles, optionnelles, doivent faire l'objet d'une commande complémentaire.

Tous les Utilisateurs de ce Logiciel MyRED sont considérés comme clients du Service MyRED et acceptent les présentes CGU.

En accédant au Logiciel MyRED, l'Utilisateur reconnaît remplir les conditions pour bénéficier de la qualité d'Utilisateur telle que définie à l'article DÉFINITIONS ci-après, avoir pris connaissance des présentes CGU et accepter de s'y conformer sans aucune réserve. Les présentes CGU constituent en conséquence un accord contractuel entre le Vendeur et lui.

Si l'Utilisateur refuse de se conformer à l'une quelconque des obligations et conditions contenues dans les présentes CGU, l'accès au Logiciel MyRED peut lui être valablement refusé par le Vendeur.

3. DÉFINITIONS

Tout mot dans les présentes CGU dont la première lettre est représentée par une majuscule répond à une définition du présent article.

ANS : Désigne l'acronyme pour Accord de Niveau de Service, document dans lequel le Vendeur mentionne la liste des prérequis techniques nécessaires au titre du Service MyRED ainsi que les préconisations d'utilisation du Logiciel MyRED mis à disposition de l'Utilisateur par le Vendeur pour des conditions normales d'utilisation.

Contrat : Désigne l'ensemble des éléments contractuels attachés aux Solutions RED, pour lequel le Client reconnaît en avoir pris connaissance et l'avoir accepté. Il est composé de l'ensemble des conditions applicables aux éléments commandés par le Client, incluant les CGV, les CGS, et leurs accessoires, les Conditions de Garantie du

Matériel, les CGU, l'ANS, le GIM, et autres documents techniques ainsi que, si applicable, la PGP ou le CPA.

CGU : Désigne l'acronyme pour Conditions Générales d'Utilisation relatives à la facturation et l'utilisation du Service MyRED.

CGS : Désigne l'acronyme pour Conditions Générales de Service relatives à la réalisation des prestations de service par le Vendeur au titre du Service MyRED.

CGV : Désigne l'acronyme pour Conditions Générales de Vente relatives à la vente de Matériel du Vendeur.

Client(s) : Désigne tout professionnel, personne physique ou morale, ayant directement contractualisé avec le Vendeur dans le cadre des CGS et, par extension, des présentes CGU.

CPS : Désigne l'acronyme pour Contrat de Performance du Service MyRED relatif à la performance que le Client peut attendre des prestations de service du Vendeur.

Fonctionnalité(s) : Désignent l'ensemble des fonctionnalités proposées par le Vendeur aux Utilisateurs par l'intermédiaire du Logiciel MyRED.

Force Majeure : Désigne un événement à caractère insurmontable et irrésistible, résultant d'un fait extérieur à la maîtrise des Parties, lequel consiste en un événement ou une série d'événements de nature climatique, pandémique, bactériologique, militaire, politique ou diplomatique.

GIM : Désigne l'acronyme pour Guide d'installation du Matériel, document dans lequel le Vendeur mentionne les préconisations d'entretien des luminaires du Vendeur pour des conditions normales d'utilisation.

Informations Confidentielles : Désigne l'ensemble des informations de toute nature transmises entre les Parties, incluant, de façon non exhaustive, les procédés techniques, industriels, techniques, organisationnels ou stratégiques relatifs aux Solutions RED, mais également toutes les informations non destinées à être publiques communiquées entre les Parties dans le cadre du présent Contrat.

Service(s) MyRED : Désigne les prestations de services de mise à disposition du logiciel développé par le Vendeur, d'installation et de prise en main de l'outil, ainsi qu'aux supports nécessaires au maintien des Solutions RED, incluant le Support de niveau 1 et 2, et le Support du Service MyRED.

Matériel : Désigne le matériel électrique d'éclairage « luminaires », ainsi que les serveurs, capteurs, points d'accès ou tout autre élément matériel mis au point par le Fournisseur et nécessaire au fonctionnement des Solutions RED.

Partie(s) : Désigne collectivement le Vendeur et le Client.

PGP : Désigne l'acronyme pour Politique de Garantie de Performance des luminaires vendus par le Vendeur.

Logiciel MyRED : Désigne le portail d'accès au Service MyRED mise en place par RED HORTICULTURE et accessible par l'intermédiaire du logiciel MyRED WEB et de l'application MyRED MOBILE.

Solution(s) RED : Désigne l'ensemble du Matériel et prestations de service proposé et vendu par le Vendeur.

Support de niveau 1 : Désigne le support de maintenance, qui peut être géré directement par le Client lui-même et dont la ligne de conduite est incluse dans le GIM.

Support de niveau 2 : Désigne, lors du support de maintenance, la prise en charge des questions relatives à tous les éléments découlant des Solutions RED (Utilisation des luminaires, architecture, systèmes informatiques ...etc...).

Support du Service MyRED : Désigne les prestations de support de prise en main du Service MyRED, de support agronomique, du support d'utilisation du logiciel et de maintenance préventive, aux fins d'améliorer le rendement de l'ensemble de l'installation.

Utilisateur(s) : Désigne toute personne physique habilitée par le Client dûment autorisée à utiliser ou accéder aux éléments du Service MyRED en exécution du présent Contrat.

Vendeur : Désigne la société RED HORTICULTURE.

4. OBJET DU CONTRAT

Les présentes CGU ont pour objet de définir les termes et conditions de l'utilisation du Service MyRED.

L'utilisation du Logiciel MyRED est exclusivement réservée aux Utilisateurs. Toute utilisation du Logiciel MyRED emporte de plein droit l'application des présentes CGU.

Les Utilisateurs reconnaissent avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments du Contrat les concernant et les avoir acceptés.

5. FORMATION DU CONTRAT

Afin de bénéficier du Logiciel MyRED, l'Utilisateur doit au préalable demander au Vendeur de l'inscrire. L'Utilisateur reçoit à l'adresse email indiquée au Vendeur un email de validation de son compte.

L'Utilisateur garantit au Vendeur d'avoir fourni des informations exactes, à jour et complètes concernant son identité, son activité professionnelle, ses coordonnées.

Il s'engage notamment à fournir une adresse électronique professionnelle valide. Il garantit agir pour le compte d'une personne physique ou morale répondant à la définition de Client figurant à l'article DÉFINITIONS des présentes CGU, et l'ayant

¹ La PGP et le CPS ne sont applicables entre les Parties que dans l'hypothèse où le Client a apposé sa signature les documents..

autorisé à communiquer les informations nécessaires à l'utilisation du Logiciel MyRED, dans les conditions définies aux présentes.

L'Utilisateur s'engage à régulièrement mettre à jour l'ensemble de ses Informations, afin de préserver leur exactitude, et ce dans son propre intérêt, eu égard à la finalité du Logiciel MyRED.

Chaque Utilisateur peut à tout moment modifier des données le concernant, qui lui paraissent utiles ou nécessaires en cliquant sur la rubrique « Paramètre » sur le Logiciel MyRED.

L'Utilisateur est informé que le Vendeur est en droit de lui suspendre la fourniture du Logiciel MyRED si les modalités d'inscription violent les présentes CGU.

En outre, le Vendeur peut désactiver l'accès au Logiciel MyRED dès lors que le Client n'aura pas satisfait à ses obligations émanant du Contrat et notamment, son obligation de paiement au titre des articles CONDITIONS FINANCIÈRES des CGV ou CGS.

Dans l'hypothèse où l'Utilisateur fournit des données fausses, inexactes, périmées ou incomplètes, le Vendeur est en droit de lui refuser, à l'avenir, l'accès à tout ou partie du Logiciel MyRED.

Dans l'hypothèse où l'Utilisateur viole les lois applicables, notamment pénales, ou celles visant à protéger les droits d'un tiers, ou si sa conduite a nui aux intérêts d'une personne, quelle qu'elle soit, ou à l'utilisation du Logiciel MyRED par un autre Utilisateur, le Vendeur est en droit, sans notification préalable, de lui suspendre ou de lui refuser à l'avenir l'accès à tout ou partie du Logiciel MyRED.

Le Vendeur n'est en aucun cas responsable vis-à-vis des Utilisateurs et des tiers des erreurs, omissions, imprécisions pouvant être relevées dans les informations fournies par un Utilisateur.

6. IDENTIFICATION DE L'UTILISATEUR

Chaque Utilisateur reçoit, dans le cadre du processus d'enregistrement, à l'adresse électronique donnée lors de son inscription, un courrier électronique aux fins d'activation de son compte. Le Logiciel MyRED est intégralement accessible lorsque l'Utilisateur a exécuté en totalité le processus d'activation indiqué dans ce courrier électronique.

L'identification d'un Utilisateur au sein du Système d'Information est réalisée par le couple login et mot de passe. Le mot de passe est une donnée confidentielle et importante lui donnant accès au Logiciel MyRED. L'Utilisateur doit être seul à connaître son mot de passe. Il lui appartient de le mémoriser, de ne pas le divulguer, ni l'écrire, ni le donner à quiconque. Sa divulgation engage la responsabilité de l'Utilisateur.

Le Vendeur décide de la politique de sécurité concernant le mot de passe (complexité, longueur, durée de validité).

Le mot de passe doit être au minimum de huit (8) caractères.

Il ne doit pas contenir le login, et est à renouveler tous les trois (3) mois.

L'Utilisateur s'engage à informer immédiatement le Vendeur de toute utilisation non autorisée de son compte, et de toute atteinte à la confidentialité et à la sécurité de ses moyens d'identification. Le Vendeur peut, s'il le juge nécessaire, suspendre le compte de l'Utilisateur.

Si le Vendeur a des motifs légitimes de penser que la sécurité du Logiciel MyRED est compromise ou que son utilisation est contraire aux présentes CGU, il peut procéder à la suspension temporaire du compte afin notamment de préserver l'intégrité du Logiciel MyRED et des données, et, si cela apparaît approprié, exiger la modification de ces moyens d'identification. Dans l'hypothèse où l'Utilisateur souhaite procéder à la modification de ses moyens d'identification, il lui suffit de contacter le Vendeur pour demander la réinitialisation de son mot de passe à l'adresse suivante : support@horticulture.red.

Dans la mesure où ses moyens d'identification sont parvenus entre les mains de tiers par son fait, le Client est seul responsable de toute utilisation de ces moyens d'identification et de l'utilisation du Logiciel MyRED faite en conséquence. Le Vendeur ne peut en aucun cas être tenue responsable de toute perte ou tout dommage résultant d'un non-respect de ses obligations par l'Utilisateur.

En aucun cas le Vendeur ne peut être tenu pour responsable de l'utilisation faite du Logiciel MyRED. En cas de cessation d'activité du Client ou au terme du Contrat, pour quelque raison que ce soit, les comptes Utilisateurs sont désactivés par le Vendeur.

Le Vendeur s'engage à ne conserver aucune Information confidentielle et à rendre immédiatement au Client tous les supports des Informations confidentielles ainsi que tout élément qui lui aurait été remis par l'Utilisateur pour l'utilisation du Service et l'accès au Logiciel MyRED.

7. OBLIGATION DES PARTIES

L'ensemble des documents contractuels formant le Contrat est accessible à tout moment sur le site www.horticulture.red.

L'Utilisateur reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble desdits documents contractuels et en accepte les termes.

Le Client a la possibilité de souscrire une ou plusieurs des Fonctionnalités proposées par le Vendeur directement sur le Logiciel MyRED. Cependant, certaines sont soumises à la souscription d'une commande de prestation de service spécifique auprès du Vendeur.

L'Utilisateur s'interdit, dans le cadre de l'utilisation du Logiciel MyRED, de se livrer à des actes, de quelque nature que ce soit, tels que l'émission, l'édition, la mise en ligne ou la diffusion de données et/ou de contenus qui sont contraires à la loi, ou portent atteinte à l'ordre public, aux bonnes mœurs ou aux droits de propriété du Vendeur ou de tiers.

L'Utilisateur s'engage, dans son utilisation du Logiciel MyRED, à respecter, sans que cette liste soit limitative, les règles suivantes :

- Communiquer des informations exactes lors de son inscription sur le Logiciel MyRED ;
- Ne pas utiliser de fausse identité en vue de tromper autrui ;
- Se conformer aux lois en vigueur et respecter les droits de propriété du Vendeur, ainsi que l'ensemble des dispositions incluses dans le Contrat ;
- Utiliser le Logiciel MyRED de manière loyale, conformément à sa finalité professionnelle ;
- S'interdire de reproduire et/ou communiquer au public, par l'intermédiaire du Logiciel MyRED, un ou plusieurs contenus sans l'autorisation préalable du Vendeur ;
- Ne pas détourner ou tenter de détourner l'une quelconque des fonctionnalités du Logiciel MyRED hors de son usage normal tel que défini aux présentes CGU ;
- Ne pas porter atteinte à l'image du Vendeur, sous quelque forme que ce soit et pour quelque cause que ce soit ;
- Ne pas utiliser, pour naviguer sur le Logiciel MyRED, un logiciel robot ou tout autre procédé ou outil automatisé équivalent ;
- S'engager à ne communiquer au Vendeur que les informations dont il considère que la diffusion ne peut en aucun cas être préjudiciable ni à lui-même, ni aux autres Utilisateurs, ni au Vendeur, ni aux tiers ;

En cas de manquement par un Utilisateur à l'une ou plusieurs des obligations mentionnées dans les présentes CGU, le Vendeur se réserve le droit, de bloquer le(s) compte(s) de l'Utilisateur concerné, de supprimer automatiquement les messages litigieux, d'empêcher la publication de tout ou partie du profil de l'Utilisateur, et de suspendre et/ou de résilier unilatéralement l'accès au Logiciel MyRED, de façon temporaire ou définitive, sans aucune contrepartie.

Les Utilisateurs peuvent signaler un comportement ou un contenu sur le Logiciel MyRED manifestement contraire aux règles ci-dessus énoncées, en le décrivant et en le localisant sur le Logiciel MyRED, de la manière la plus précise qui soit, en adressant un mail au Vendeur sur la messagerie suivante : support@horticulture.red.

Les Utilisateurs sont néanmoins informés que tout signalement abusif peut lui-même être sanctionné conformément à la réglementation applicable.

Au surplus, sans que cette liste soit exhaustive, les Parties s'engagent ensemble à :

- S'interdire de diffuser des informations ou contenus non conformes à la réalité ;
- Ne pas diffuser des données, informations ou contenus ayant pour effet de diminuer, de désorganiser, d'empêcher l'utilisation normale du Logiciel MyRED, ou d'interrompre et/ou de ralentir la circulation normale des communications entre les Utilisateurs ;
- Ne pas utiliser le Service pour envoyer massivement des messages non sollicités ;
- Ne pas collecter des informations sur des tiers, y compris des adresses électroniques, dans le but d'effectuer des sollicitations commerciales ou équivalentes, de les intégrer à un service de référencement ou équivalent, ou d'effectuer de la veille concurrentielle.

De manière générale, les Parties s'abstiennent de tout comportement pouvant nuire aux intérêts, à l'image ou à la réputation de l'autre Partie.

8. CONFIGURATION TECHNIQUE MINIMALE REQUISE

L'Utilisateur reconnaît disposer de la compétence et des moyens nécessaires pour accéder au Logiciel MyRED et l'utiliser. L'accès au Logiciel MyRED et son utilisation nécessitent de disposer au minimum du paramétrage du compte utilisateur ainsi que des autres préconfigurations que le Client peut retrouver dans l'ANS qui lui a été remis par le Vendeur.

À cet effet, l'Utilisateur reconnaît avoir vérifié que la configuration informatique dont il dispose est adéquate aux préconisations de l'ANS fournies par le Vendeur.

Les équipements (ordinateur, téléphone mobile, logiciels, moyens de télécommunication, etc.) permettant l'accès au Logiciel MyRED sont à la charge exclusive de l'Utilisateur, de même que les frais de télécommunications induits par leur utilisation.

9. DURÉE DU CONTRAT

Les présentes CGU prennent effet dès conclusion entre les Parties d'une commande relative au Service MyRED et prennent fin dans les mêmes conditions que celles mentionnées à l'article DURÉE DU CONTRAT des CGS.

10. RESPONSABILITÉ

Chacune des Parties est responsable de la bonne exécution des obligations qui lui incombent aux termes du Contrat.

Pour l'exécution de l'ensemble de ses obligations, le Vendeur est soumis à une obligation de moyens et fait ses meilleurs efforts afin de rendre son Logiciel MyRED

disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, indépendamment des opérations de maintenance programmées, sous réserve des dispositions du présent article.

L'accès au Logiciel MyRED est fourni sur la base d'un service « en l'état » et accessible en fonction de sa disponibilité.

Le Vendeur ne fournit aucune garantie expresse ou implicite, afférentes à la qualité et à la compatibilité du Logiciel MyRED à un usage spécifique, et à l'absence de violation des règles d'utilisation des Services par ses Utilisateurs.

Responsabilité de l'Utilisateur

Tout le Matériel et respect des préconisations de l'ANS nécessaires à l'accès au Logiciel MyRED restent exclusivement à la charge de l'Utilisateur. Il lui appartient de prendre toutes mesures appropriées de façon à pouvoir accéder à son service, protéger ses propres données, systèmes informatiques et/ou logiciels de la contamination par d'éventuels virus.

Les décisions ou actions que l'Utilisateur est amené à prendre concernant les informations figurant sur le Logiciel MyRED ne sauraient engager d'autre responsabilité que la sienne. L'Utilisateur est seul responsable de l'utilisation qu'il fait du Logiciel MyRED, et plus généralement de toute utilisation ou opération faite à partir de son compte et de son profil.

L'Utilisateur reconnaît que le Vendeur n'exerce pas de contrôle sur le Contenu et données de son compte, et qu'il n'a pas d'obligation générale de surveillance des données des Utilisateurs stockées et diffusées via le Logiciel MyRED.

Le Client est seul responsable, à l'égard du Vendeur et, le cas échéant, de tout tiers, de tous dommages, directs ou indirects, de quelque nature que ce soit, incluant notamment le manque à gagner, la perte d'exploitation, la perte de chiffre d'affaires ou de bénéfice, la perte de clientèle, la perte d'une chance, la perte ou corruption de fichiers ou de données, ou toute autre perte financière trouvant une origine, ou étant la conséquence de l'accès au Logiciel MyRED, causés par une information ou tout autre élément de contenu communiqué, transmis ou diffusé par l'Utilisateur à l'occasion de son utilisation.

Responsabilité du Vendeur

Le Vendeur s'engage à fournir la prestation de service conformément aux CGS et aux présentes CGU.

Le Vendeur n'a pas d'obligation générale de surveillance des données et du contenu fournis par les utilisateurs ni d'obligation de suppression d'un contenu qui ne paraîtrait pas manifestement illicite, nonobstant son signalement.

Du fait de la nature particulière du réseau internet, l'accès au Logiciel MyRED peut être interrompu ou restreint à tout moment par une cause étrangère au vendeur ; dans ce cas, la responsabilité du Vendeur ne pourra être recherchée.

La responsabilité du Vendeur ne saurait non plus être engagée en cas d'interruption d'accès au Logiciel MyRED du fait d'opérations de maintenance, de mises à jour ou d'améliorations techniques, dès lors que ces interruptions sont signalées et qu'elles n'excèdent pas les usages de la profession en la matière. En outre, le vendeur pourra interrompre temporairement ou définitivement l'accès au Logiciel MyRED et service, notamment en cas de cessation par elle de l'activité en cause, ou en cas de liquidation judiciaire ou amiable de la société ; dans ces dernières hypothèses, l'accès au Logiciel MyRED sera résilié de plein droit.

Le vendeur se réserve le droit, à tout moment et sans préavis, de modifier toute information figurant sur le Logiciel MyRED dans le cadre de sa mise à jour ou de la correction d'erreurs ou d'inexactitudes.

Le vendeur n'est pas responsable du contenu des sites internet ou logiciel tiers vers lesquels peuvent potentiellement renvoyer le présent Logiciel MyRED.

Dans l'hypothèse où la responsabilité du Vendeur est retenue, l'indemnisation globale et cumulée, toute cause confondue, à laquelle le client peut prétendre sera limitée aux dommages certains, directs et prévisibles, réels, établis et au montant versé par le Client au Vendeur ne pouvant excéder l'équivalent de deux (2) derniers mois de prestation de service.

Sous réserve de l'application de dispositions d'ordre public, aucune action en justice ne peut être engagée par le client à l'encontre du Vendeur sur le fondement de la responsabilité contractuelle ou d'une quelconque garantie au titre de l'accès au Logiciel MyRED après l'expiration d'un délai d'un (1) an à compter de la survenance du fait générateur de cette action.

En aucun cas le Vendeur ne saurait être responsable des dommages indirects et imprévisibles tels que le manque à gagner ou des dommages découlant de la perte de données ou de la perte d'exploitation causée par l'utilisation ou l'impossibilité d'utiliser le Logiciel MyRED, le service ou le contenu, que ce soit sur la base d'une garantie, d'un contrat ou d'un délit civil.

Toutes les autres dispositions applicables à la responsabilité des présentes CGU sont mentionnées dans l'article RESPONSABILITÉ des CGS que le Client a d'ores et déjà accepté.

11. RESILIATION ANTICIPEE

Résiliation anticipée

En cas de non-respect des CGS et des présentes CGU par l'Utilisateur, le Vendeur peut de plein droit suspendre immédiatement l'accès au Logiciel MyRED.

Dans cette hypothèse, le Vendeur notifiera cette suspension au Client par courrier électronique, et la mettra en demeure de faire cesser cette violation. À l'issue d'un délai de huit (8) jours à compter de cette notification restée sans effet, le Vendeur est en droit de suspendre ou résilier l'accès au Logiciel MyRED, sans aucune autre formalité et sans entacher son droit à demander les dommages et intérêts auxquels il peut prétendre en réparation du préjudice subi.

La résiliation n'entraîne en aucun cas le remboursement des sommes déjà versées par le Client et le Client est tenu de mettre fin au contrat conformément aux termes des articles DURÉE DU CONTRAT et RÉILIATION ANTICIPÉE des CGS.

Il est par ailleurs rappelé qu'en cas de violation manifeste de la réglementation applicable ou des obligations de l'Utilisateur, quelle qu'en soit la nature, le Vendeur peut également supprimer le compte de l'Utilisateur et résilier l'accès au Logiciel MyRED, sans notification préalable.

Désinscription du Logiciel MyRED

À tout moment, l'Utilisateur peut faire la demande de désactivation ou de suppression de son compte auprès du Vendeur à l'adresse suivante : support@horticulture.red.

Effet de la résiliation

Il est entendu entre les Parties que, conformément aux dispositions de l'article RÉILIATION ANTICIPÉE des CGS, tous les montants d'ores et déjà versés par le Client restent acquis au Vendeur en totalité, à moins que les Parties n'en décident autrement.

Toutes les autres dispositions applicables à la résiliation anticipée des présentes CGU sont mentionnées dans l'article RESILIATION ANTICIPEE des CGS que le Client a d'ores et déjà accepté.

12. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le Vendeur est propriétaire du Logiciel MyRED, tant dans ses composantes techniques que graphiques, textuelles ou autres, sous la seule réserve des contenus fournis par les Utilisateurs eux-mêmes. Le Logiciel MyRED et toutes ses composantes sont conçus et développés par le Vendeur, qui leur appartient et sur lequel il dispose des droits de propriété intellectuelle.

Il est précisé que la charte graphique et les contenus du Logiciel MyRED sont protégés par la législation relative à la propriété intellectuelle actuellement en vigueur en Europe et aux États-Unis. Le Vendeur est titulaire de l'intégralité des droits y afférent.

L'utilisation du Logiciel MyRED ne donne à l'Utilisateur aucun droit sur l'un quelconque de ces éléments, sous réserve des droits afférents aux contenus fournis par le Client lui-même.

L'acceptation des présentes CGU vaut reconnaissance par l'Utilisateur des droits de propriété intellectuelle du Vendeur ci-dessous énumérés et l'engagement de les respecter.

Licence d'utilisation du Logiciel MyRED

Le Vendeur accorde à l'Utilisateur une licence non exclusive, personnelle et non transférable l'autorisant à utiliser le Logiciel MyRED, ainsi que les données qu'ils contiennent, conformément aux présentes CGU et, en particulier, conformément à la finalité d'utilisation du Logiciel MyRED.

Toute autre exploitation ou utilisation du Logiciel MyRED, de leur Contenu et notamment des données qu'ils contiennent est exclue.

Toute extraction, ou réutilisation au-delà de l'usage normal du Logiciel MyRED, des données contenues dans le Logiciel MyRED est strictement interdite sans l'autorisation expresse et préalable du Vendeur.

Licence d'utilisation sur les Contenus Utilisateurs

Afin de permettre la fourniture des prestations de service conformément à la finalité attendue du Logiciel MyRED, l'Utilisateur concède au Vendeur un accès au contenu et aux données qu'il intègre et/ou met en ligne via le Logiciel MyRED.

L'Utilisateur garantit au vendeur que les données, informations ou contenu(s) en cause sont conformes à la loi et ne portent pas atteinte aux droits d'autrui.

Le Vendeur n'acquiert aucun droit de propriété sur les données, informations et/ou contenus fournis par les Utilisateurs.

Aux seules fins d'exécution des prestations, l'Utilisateur autorise le Vendeur à reproduire, adapter et traduire le contenu fourni par lui via le Logiciel MyRED dans la mesure nécessaire à toute opération de stockage, sauvegarde, transmission de la prestation de service et aux fins de le rendre compatible avec les performances techniques ou les formats pertinents compatibles avec le Logiciel MyRED ;

Le Vendeur garantit à l'Utilisateur et au Client que l'ensemble des données collectées conformément aux alinéas ci-dessus ne sont en aucun cas susceptibles de porter atteinte à leurs intérêts, à leur intégrité en tant que personne physique ou morale, à leurs droits spécifiques de propriété intellectuelle et plus largement, sont conformes aux lois et règlement en vigueur.

Dans l'hypothèse où une atteinte manifeste serait portée à des droits de propriété intellectuelle sur le Logiciel MyRED, la personne ayant intérêt à ce que son droit soit

préservé doit informer le Vendeur de cette atteinte, par l'intermédiaire de l'adresse email suivante : support@horticulture.red.

De manière générale, les Parties reconnaissent qu'en aucun cas les présentes dispositions ne contreviennent aux dispositions de l'article PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE des CGS et reconnaissent respecter aux obligations leur incombant au titre de l'article précité.

13. CONFIDENTIALITE DES DONNÉES

Toute donnée à caractère personnel, c'est à dire « toute information relative à une personne physique identifiée ou identifiable, directement ou indirectement, par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres » doit être traitée en conformité avec la loi en vigueur.

Si dans l'utilisation du Logiciel MyRED, l'Utilisateur est amené à constituer des fichiers contenant des données à caractère personnel :

- Il doit veiller à ce que les fichiers soient constitués dans le respect de la loi en vigueur ;
- En tout état de cause, il doit s'abstenir de faire figurer dans ces fichiers des remarques personnelles et inappropriées sur les personnes citées (clients, confrères, collègues, candidats ...).

Les données à caractère personnel des Utilisateurs sont stockées par le Vendeur sur ses serveurs, en vue de leur traitement dans le cadre de l'utilisation du Logiciel MyRED. Il est rappelé à l'Utilisateur qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression des données à caractère personnel le concernant, de limitation du traitement et d'opposition, qu'il peut exercer dans le respect de la Loi Informatique et Libertés en s'adressant à l'adresse mail suivante : support@horticulture.red ou en se rendant sur le Logiciel MyRED à la rubrique « Paramètre » pour accéder, modifier ou supprimer les données à caractère personnel. L'Utilisateur a également la faculté de demander au Vendeur la suppression de son compte.

Pendant la durée des CGU, le Vendeur pourra utiliser les données à caractère personnel et informations obtenues à la suite de l'utilisation du Logiciel MyRED conformément aux lois et réglementations applicables. Chaque utilisateur est informé que le Vendeur pourra également lui adresser des informations et propositions commerciales par l'intermédiaire du Logiciel MyRED. Les Utilisateurs ont la faculté de l'accepter en faisant parvenir au Vendeur un courrier électronique à l'adresse mail support@horticulture.red.

Le Vendeur s'engage à ne pas divulguer à des tiers les informations communiquées par les Utilisateurs sur le Logiciel MyRED. Celles-ci font partie intégrante de l'Information Confidentielles. Le Vendeur ne vend pas, ne commercialise pas, ni ne loue à des tiers les données à caractère personnel concernant ses Utilisateurs.

Les données à caractère personnel communiquées par l'Utilisateur seront détruites dans les cinq (5) ans après la fermeture de son compte au Logiciel MyRED ou à l'expiration du Contrat, à sa demande expresse.

Le Vendeur garde une trace des connexions au Logiciel MyRED et de leur origine (log). Ces données sont utilisées à des fins d'analyses statistiques et sont ensuite détruites.

Le Vendeur prend les dispositions nécessaires pour que les données à caractère personnel recueillies via le Logiciel MyRED ne soient ni perdues, ni détournées, ni consultées, ni modifiées, ni divulguées par des tiers non autorisés.

De manière générale, l'utilisation de toutes les informations Confidentielles qui sont échangées entre les Parties pendant toute la durée de la relation contractuelle est strictement limitée à l'objet du Contrat défini entre les Parties, tout autre usage étant formellement interdit et l'application du présent article des CGU soumet les Parties au respect des obligations leur incombant au titre de l'article CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES des CGS.

14. FORCE MAJEURE

Toute circonstance indépendante de la volonté des Parties, répondant à la définition de la Force Majeure de l'article DÉFINITIONS des CGU et empêchant l'exécution dans des conditions normales de leurs obligations, ou pouvant entraîner des retards dans leurs exécutions, est considérée comme cause d'exonération des obligations des Parties et entraîne leur suspension.

Les Parties reconnaissent que la survenance d'un tel évènement les délie de leurs responsabilités au titre de l'article RESPONSABILITÉ des présentes CGU.

En tout état de cause, les Parties s'efforceront, de bonne foi, de prendre toutes mesures raisonnablement possibles en vue de poursuivre l'exécution des prestations. Si le cas de Force Majeure est de nature à faire obstacle de façon définitive à la réalisation du contrat de prestation de service, celui-ci pourra être résilié par les Parties conformément à l'article résiliation anticipée des CGU.

15. DIVERS

Bonne foi et coopération

Les Parties s'engagent à toujours se comporter l'une envers l'autre comme des partenaires loyaux, de bonne foi, et notamment à s'informer mutuellement de toute difficulté qu'elles pourraient rencontrer à l'occasion de l'exécution du contrat de prestation de service, ainsi qu'à coopérer à sa bonne exécution.

Renonciation

Le fait pour une Partie de ne pas exercer un droit au titre du présent Contrat ne signifie en rien qu'elle renonce à se prévaloir de ce droit.

Plein accord

Ces CGU annulent et remplacent toute convention écrite ou verbale antérieure ayant le même objet, conclue entre les Parties.

Titres

En cas de difficulté d'interprétation des titres figurant en tête des articles, les titres seront déclarés inexistantes.

Nullité

La nullité éventuelle de l'une des dispositions du présent Contrat n'emporte pas la nullité de l'ensemble du Contrat à moins que la nullité ne porte sur une disposition substantielle de celui-ci.

Litiges

Le présent Contrat est exclusivement régi par le droit français.

En cas de conflit à la suite de la signature du présent Contrat, les Parties privilégieront un règlement amiable.

A défaut de résolution amiable, pour les Clients dont l'élection de domicile se situe aux Pays Bas, les Parties reconnaissent la compétence du Tribunal de Commerce de Rotterdam (Pays Bas).

A défaut de résolution amiable, pour l'ensemble des autres Clients, les Parties reconnaissent la compétence du Tribunal de Commerce de Lyon (France).

Cookie et adresses IP

Le site <https://www.horticulture.red> peut être amené à collecter des informations sur l'utilisateur via l'utilisation de cookies. Ces cookies sont utilisés pour améliorer l'expérience utilisateur et à des fins statistiques. L'utilisateur a la possibilité de désactiver les cookies en modifiant les paramètres de son navigateur.